Réf. ENT-FISST

MAJ le 22/08/23

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : formation initiale

Secourisme au travail

PUBLIC

Tout salarié de l'entreprise

INTERVENANTS

Formateur d'acteurs SST, certifié par la CARSAT et l'INRS

SESSIONS INTER-ENTREPRISES

DURÉE

2 jours

DATES

Télécharger le calendrier

2 à 3 sessions par mois

LIEU

- Locaux de l'ASTI, à Toulouse
- Muret

TARIF

Télécharger le calendrier

SESSIONS INTRA-ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Nos certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »
- ASTI, organisme de formation habilité par l'INRS à dispenser les formations SST

VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Objectifs

Disposer dans les établissements de salariés capables :

- d'agir face à une situation de travail dangereuse
- d'agir immédiatement et efficacement face à une situation d'accident du travail

Programme

- Connaître le rôle du SST dans et hors entreprise ainsi que les éléments fixant le cadre juridique du SST
- Comprendre le double rôle du SST : acteur de prévention et secouriste
- Connaître la prévention, identifier les dangers persistants dans l'entreprise et sur le lieu d'accident du travail pour protéger
- Examiner une victime, faire alerter efficacement les secours et informer la hiérarchie
- Secourir en adoptant la conduite à tenir appropriée à l'état de la victime
- Bilan

Pré-requis

Aucun pré-requis

Méthodes pédagogiques

- Mises en situation et exercices pratiques

Suivi et modalités d'évaluation

- Mises en situation
- Grilles de certification INRS
- Auto évaluation

Validation

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer, par l'INRS, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable pendant 24 mois

Délai d'accès à la formation

☞ **Formation réalisable en session intra-entreprise**

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 15 jours à compter de la date de signature du contrat

Pour toute demande urgente en inter ou en intra, nous vous invitons à nous contacter.

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

- Lettre d'information de l'ASTI
- Page LinkedIn
- Site internet https://ast-i.org